



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école secondaire de l'Île qui s'est tenue, en présentiel, à 18h00 le mercredi 10 avril 2024.

Étaient présents :

M. Adam Gagnon	Directeur
Christine Reid	Services administratifs
Mme Geneviève Lessard	Enseignante
Mme Anne-Marie Mathieu	Enseignante
M. Francis Lamarche	Enseignant
Mme Marilyn Goulet	Personnel professionnel
Mlle Melissa-Ayelen Bazaes-Ramos	Élève
Mlle Alicia Sebbane	Élève
Mme Valérie Poulin	Parent
Mme Deguene Diop	Parent
Mme Sakina Ajjour	Parent
Mme Nathalie Tremblay	Parent
Mme Alexandra Augers	Parent
Mme Marie-Pier Lemieux	Personnel de soutien
Mme Véronique Giroux	Membre de la communauté
M. Steve Moran	Membre de la communauté

Étaient absents :

M. Jean-Philippe Lavoie Morin	Enseignant
Mme Andrea Podruski	Parent comité EHDAA
M. Ibrahim Sballil	Parent comité de parents

1. Préliminaires

1.1 Présences et ouverture de la séance

Mme Valérie Poulin souhaite la bienvenue à tous les membres.

1.2 Vérification du Quorum

Il y a quorum.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption

Il est proposé par la présidente d'ajouter le point 7.5 « Transport » et M. Gagnon demande de reformuler le point 7.4 « Projet éducatif et plan de lutte ».

Il est proposé par M. Lamarche et appuyé par Mme Tremblay d'adopter l'ordre du jour du 22 mai 2024 avec les modifications.

Adoption CÉ 23-24-29

1.4 Période d'intervention du public

Aucune intervention.

2. Présentation du GRIS Montréal

Information

Deux bénévoles de l'organisme GRIS Montréal, Chloé et Élise, ont répondu aux questions des membres du conseil d'établissement en lien avec le thème de l'identification de genre. Lors de cette rencontre, elles nous ont donné des trucs afin d'aider les élèves. D'abord, il est recommandé d'afficher le drapeau ou un autocollant du LGBTQ+ dans les salles de classes afin de démontrer que nous accueillons les autres. Il est également important de créer un « safe space » et d'être un allié. Chloé a précisé qu'être un allié n'est pas seulement de défendre une personne en sa présence mais également de défendre celle-ci lorsqu'elle n'est pas présente. Corriger les autres immédiatement lorsqu'il y a discrimination permet de démystifier le tabou. Enfin, Élise a clos la réunion en expliquant qu'il est important d'être en contact avec la diversité puisque c'est un bon moyen de lutter contre l'homophobie.

3. Message des représentantes/représentants :

3.1 Mot des élèves

Information

Il est rapporté que plusieurs élèves de l'école se questionnent beaucoup par rapport aux voies qui seront proposées en 2025-2026. M. Gagnon précise qu'il n'y a pas de voies qui sont encore déterminées et que les intérêts des élèves seront bientôt sondés via un questionnaire. De plus, M. Gagnon informe les élèves que ceux qui sont présentement dans un programme particulier resteront dans celui-ci. Les voies offertes seront que pour les élèves de la première secondaire uniquement.

3.2 Mot des membres de la communauté

Information

Mme Giroux informe les membres du CÉ que les inscriptions pour les camps de jour ont débutées. L'organisme recherche en tout temps comment aider les familles afin de répondre à leurs besoins. Ainsi, il y a un nouveau partenariat avec l'école secondaire de l'Île. Les élèves des classes TSA font un projet de jardinage. Mme Giroux mentionne que c'est une belle collaboration.

3.3 Mot du représentant au comité de parents

Information

M. Sballil n'est pas présent à la rencontre.

3.4 Mot de la représentante au comité EHDA

Information

Mme Podruski n'est pas présente à la rencontre.

4. Message de la présidente

4.1 Mot de la présidente

Information

Mme Valérie Poulin informe les membres du CÉ qu'une carte de remerciement sera envoyée à M. Letang, l'ancien directeur de l'école secondaire de l'Île. Mme Poulin suggère d'inviter ce dernier au goûter de fin d'année. Les membres sont d'accord.

La présidente du CÉ remercie M. Gagnon pour les communications qui ont été envoyées par courriels aux parents. Cela est grandement apprécié puisque les lettres permettent de faire un suivi à la maison.

Mme Poulin mentionne qu'elle a assisté à la rencontre des PPP du centre de services. Certains parents sont inquiets. Le gros enjeu dans les discussions est le manque de programmes sélectifs. Les PPP n'exigeraient plus une sélection. Les élèves demanderaient d'accéder aux voies offertes par l'école. En appliquant cette

façon de faire, le centre de services vise à augmenter la motivation des élèves. Mme Poulin informe les membres du CÉ que plusieurs études démontrent que les programmes sélectifs font plus de torts que de bien aux élèves. La corrélation est très grande avec l'état financier des familles. Ainsi, ceux qui ont accès aux programmes sélectifs sont les enfants des familles aisées. Les élèves des familles ayant un revenu moindre ne peuvent pas accéder à ces types de programmes. Plusieurs d'entre eux, qui n'ont pas accès aux programmes sélectifs, aimeraient y accéder. Par ailleurs, les programmes sélectifs créent beaucoup d'anxiété chez les adolescents et ils créent une grande disparité. Cela dit, il y a moins d'inclusion dans l'école.

4.2 Budget du CÉ 23-24

Information

Madame la présidente informe les membres du conseil d'établissement qu'une somme de 750\$ est allouée et que celle-ci doit être utilisée d'ici la fin de l'année scolaire. Si les sous ne sont pas dépensés, le montant d'argent sera retourné au CSSPO. Le budget peut être utilisé pour des formations, pour des photocopies, pour défrayer les coûts de gardiennage, pour payer un goûter lors d'une séance extraordinaire et pour reconnaître des gestes dans la communauté.

Mme Poulin avise les membres du CÉ qu'à la prochaine rencontre, un léger goûter sera offert. Mme Reid enverra un courriel afin que les membres confirment leurs présences.

5. Mot du directeur

Information

M. Gagnon informe les membres du CÉ qu'un sondage en lien avec les voies a été envoyé au personnel de l'école. Le but du sondage était de vérifier l'implication et les intérêts des gens. Les choix les plus populaires ont été retenus et un deuxième sondage sera envoyé afin de mieux organiser les voies. Par ailleurs, un questionnaire sera envoyé prochainement aux élèves. L'élaboration du questionnaire a été faite par le conseil des élèves. Finalement, un dernier sondage sera envoyé aux parents des élèves des écoles bassins de l'école secondaire de l'Île (ceux qui sont présentement en 5^{ième} année au primaire). Tous les résultats seront analysés et présentés à l'assemblée générale du 4 juin prochain.

M. Gagnon corrobore ce que Mme Poulin a mentionné au sujet des études en lien avec les programmes sélectifs. Le but des voies est d'enlever la compétition et de promouvoir l'inclusion. C'est retrouver un équilibre et une mixité (groupes plus hétérogènes). Il faut comprendre que les PPP permettent à tout le monde de participer à une voie qui les intéresse à chances égales. Offrir le PEI dans les écoles publiques est une façon de faire compétition aux écoles privées du Québec. Par ailleurs, monsieur le directeur mentionne que les PPP permettront aux enseignants de s'épanouir.

M. Gagnon informe les membres du CÉ que le 26 octobre 2024 aura lieu la soirée portes ouvertes de l'école secondaire de l'Île. Il est essentiel que les voies qui seront offertes pour l'année scolaire 2025-2026 soient présentées aux élèves.

Ainsi, il est prévu d'offrir des activités aux élèves afin de comprendre ce qu'ils choisissent.

En terme de clientèle prévue pour l'année 2024-2025, celle-ci est relativement la même que cette année. Toutefois, le programme ILSS est nouveau. Il s'agit d'un programme visant à aider les élèves qui sortent des classes d'accueil et qui sont intégré au programme régulier ou qui arrivent de pays francophones mais qui ont des difficultés. Il est prévu d'offrir 8 périodes par cycle d'aide à ces élèves. Enfin, pour l'année scolaire 2025-2026, il est prévu d'ajouter des modulaires à l'école secondaire de l'Île. Selon la projection des locaux, il manquera d'espace puisque la clientèle augmentera dans les prochaines années.

6. Procès-verbal :

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 Adoption

Il est proposé par Mme Tremblay et appuyé par Mme Ajour d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024.

Adoption CÉ 23-24-30

6.2 Suivi du procès-verbal

En mai dernier, il y a eu un nettoyage près de la rivière afin d'embellir l'espace. M. Moran informe les membres du CÉ que la fréquence du nettoyage et de la gestion des déchets résiduels devrait augmenter. Une demande d'argent a été faite à la municipalité. Ainsi, la situation devrait s'améliorer. En ce qui concerne le plan de démolition de l'aréna Robert-Guertin, celle-ci débutera cet été et sera complexe. Par ailleurs, l'édifice sur la rue Carillon sera démoli en même temps que l'aréna.

M. Moran informe également les membres du CÉ que le pont près de la rivière, une structure que les élèves de l'école secondaire de l'Île utilisent fréquemment, est fermé en raison de problèmes structuraux. D'ici quelques semaines, il y aura un ajout d'une clôture. Mlle Alicia Sebbane demande qu'un message soit fait à l'école pour avertir les élèves de ne pas y aller. M. Gagnon l'informe qu'un courriel sera envoyé aux parents leur expliquant la situation. De plus, M. Gagnon informe les représentantes des élèves qu'aucun élève ne devrait utiliser le pont puisqu'il ne fait pas parti du corridor sécuritaire. Pour conclure, M. Moran confirme la présence des policiers et des intervenants sur le terrain. Les sans-abris connaissent les limites.

7. Dossiers :

7.1 Liste de matériel scolaire

Approbation

Mme Reid présente aux membres du CÉ les listes de matériels scolaires.

Il est proposé par Mme Mathieu et appuyé par Mme Lessard d'approuver le document « Liste du matériel scolaire ».

Approbation CÉ 23-24-31

7.2 Cahier d'exercices

Approbation

M. Gagnon et Mme Reid présentent aux membres du CÉ les frais aux parents pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé par M. Lamarche et appuyé par Mme Tremblay d'approuver le document « Cahier d'exercices ».

Approbation CÉ 23-24-32

7.3 Code de vie

Approbation

M. Gagnon présente le code de vie de l'école secondaire de l'Île de l'an prochain. Il y a une modification à apporter si on le compare à celui de cette année. Les cellulaires, les écouteurs et la montre intelligente devront rester dans le casier. C'est la loi. Si un élève se voit confisquer son appareil numérique, il y aura une sanction de 24 heures.

M. Gagnon informe les membres du CÉ que puisque cette année scolaire est exceptionnelle, dans le sens de nouvelles directions pour la moitié de l'année et une grève, le code de vie ne change pas trop. Toutefois, il sera revisité l'an prochain par le comité. Présentement, la direction note qu'il y a des enjeux au niveau de l'interprétation et de la cohésion. Il sera donc important que l'information soit la même pour tous. Ce faisant, il y aura moins de frustrations.

Il est proposé par Mlle Sebbane et appuyé par Mme Giroux d'approuver le document « Le code de vie ».

Approbation CÉ 23-24-33

Madame Poulin mentionne qu'il est présentement 20h00. Pour continuer la réunion du conseil d'établissement, il est nécessaire d'approuver 15 minutes de plus.

Il est proposé par Mme Lemieux et appuyé par Mme Tremblay d'approuver 15 minutes de plus à la réunion.

Approbation CÉ 23-24-34

7.4 Projet éducatif et Plan de lutte

Information

M. Gagnon présente le document « Projet éducatif » aux membres du CÉ. Dans la colonne de l'orientation #2, les résultats du QSVER ont été ajoutés. Lors de la présentation, le directeur dit que quelques aspects doivent être revisités. Par exemple, 35,5% des répondants disent avoir parlé à un adulte lorsqu'ils ont vécu une situation d'intimidation. Le pourcentage devrait être plus haut. Ainsi, le comité essaiera de trouver des solutions afin d'améliorer le climat de confiance dans l'école. Certaines données sont rassurantes au niveau des résultats. L'ajout d'un deuxième garde de sécurité de façon permanente a fait toute une différence. Ce garde assure une stabilité.

7.5 Transport

Information

Une famille se questionne. Les élèves sont considérés marcheurs s'ils habitent à moins de 2,5 km de l'école. Serait-il possible de fournir une passe STO aux élèves qui sont à moins de 2,5 km afin qu'ils développent leur autonomie en lien avec le transport en commun ?

M. Gagnon informe qu'un élève de l'école secondaire de l'Île reçoit une passe de la STO le jour s'il habite à plus de 2,5 km ou s'il est inscrit au programme PEI, qui est un programme particulier. Toutefois, si un élève n'habite pas sur le territoire de la CSSPO alors aucun mode de transport lui est fourni : ce sont les parents qui doivent assurer le transport. Cela dit, il n'est pas possible de fournir une carte STO. Le règlement relève du centre de services. Pour la question demandée, il faut demander de changer la distance au CSSPO.

8. Correspondance

Aucune

9. Autres questions

Aucune

10. Levée de l'assemblée

Adoption

Il est proposé par Mme. Goulet et appuyé par Mme Lemieux de procéder à la levée de l'assemblée.

Adoption CÉ 23-24-35